

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MAI 2014

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jérôme BRUEL, Maire.

**Etaient présents** : Mr Jérôme BRUEL, Mr Sébastien MOUTON, Mme Anaïs MATHELIN, Mme Virginie BONNET, Mr Rémy DIAT, Mme Estelle ARU-LE GALL, Mme Bénédicte MAISONHAUTE, Mr André METTON, Mme Murielle MOLLON, Mme Nadine MEJEAN, Mr Raymond DURRET, Mme Hélène TERRY, Mme TIXIER DESTRE Florence, Mme Jacqueline PEYRARD, Mr Arnaud MIGNARD.

Absent : Mme Bénédicte MAISONHAUTE

Procuration : Mme Bénédicte MAISONHAUTE à Mr André METTON.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations prises lors du dernier conseil.

Monsieur le Maire demande aux élus de terminer ce conseil à huit-clos lors du vote des délibérations pour les membres de la commission communale des impôts et de la désignation des membres du CCAS. L'ensemble des élus répondent favorablement à cette demande.

## **1.REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :**

Monsieur le Maire donne la parole à l'adjointe en charge des questions scolaires, Anaïs MATHELIN. Cette dernière informe les élus qu'elle a travaillé en étroite collaboration avec Mme Hélène TERRY et Mme Nadine MEJEAN, ainsi que le RPI et la Mairie de Mizérieux.

La première grosse difficulté est d'ordre financier puisqu'il faut prévoir un budget.

Le 21 mai, la commission école s'est réunie afin de réaliser un prévisionnel des Temps d'Activités Périscolaires pour la première période de septembre à octobre qui s'échelonnent de la manière suivante :

Lundi : études surveillées ou garderie périscolaire

Mardi : activités TAP ou garderie périscolaire

Mercredi : mise en place d'une garderie jusqu'à 12H30.

Jeudi : études surveillées ou garderie périscolaire.

Vendredi : activités TAP ou garderie périscolaire.

Les activités retenues sont les suivantes :

- cours métrage avec Mr Vincent RAFFIN (seuls 7 ou 8 enfants pourront y assister),
- chants et guitare avec Mr Vincent COMTE,
- Mr VENET, directeur du RPI interviendra par des jeux mathématiques, ...

Un agent communal accompagnera l'activité. Un entretien sera prochainement consenti au personnel communal afin de redéfinir leur emploi du temps par rapport à l'organisation de ces rythmes scolaires.

La présentation du budget a réuni le personnel enseignant, le personnel communal et la commission école. La commission école est partie une base de 50 enfants s'inscrivant pour les TAP, ce qui constitue un coût moyen de 340 € / semaine, soit un coût total annuel de 12 000 € auquel il faut déduire l'apport de l'Etat (140 élèves x 50 €), il restera la somme de 3000 € à la charge de la commune.

Afin d'encaisser la participation financière des familles, une régie sera mise en place et un règlement est en cours d'élaboration. La commission école étudie la possibilité de faire payer les études surveillées par les parents.

Une réunion d'information aura lieu le jeudi 19 juin à 20H00 à la Salle Jeanne d'Arc afin d'expliquer la mise en place de ces mesures.

## **2. ASSAINISSEMENT :**

La commission assainissement s'est réunie afin de faire un petit point sur la STEP de Nervieux. Le bilan est positif car l'installation fonctionne très bien, le matériel est très bien entretenu par le personnel communal. L'adjoint nous informe que le suivi mensuel doit être réajuster.

Le 21 mai a eu lieu une réunion avec le cabinet de maître d'œuvre SINBIO afin de discuter des problèmes fonciers et techniques d'implantation de la future STEP à Grénieux. La nouvelle implantation ne peut pas se faire plus loin que les Lavois, car le montant de la STEP augmenterait entre 60 000 et 80 000 € (à cause du rajout de la longueur des tuyaux).

De plus, il est nécessaire de renouer le dialogue avec les propriétaires des terrains riverains à la STEP. Actuellement, la délivrance des permis de construire risque d'être bloquée s'il n'est pas trouvé de solution.

La Société SINBIO doit présenter de nouvelles solutions et de nouveaux croquis au Conseil Municipal, avec une station réévaluée à 450 EH.

Enfin, il est rappelé que les boues des lagunes sont curées tous les dix ans.

## **3. MICRO CRECHE :**

Il est rappelé que le projet est initié par des personnes travaillant dans le privé et que les bâtiments se situant en dessous du RPI, leurs seront mis à disposition. Comme il s'agit de bâtiments recevant du public (ERP), l'instruction se trouve de ce fait plus compliquée. L'appel d'offre des travaux (à hauteur de 60 000 €, la participation de la commune de Mizérieux devra se faire à hauteur de 30 %) devrait être lancée dès que permis de construire sera autorisé.

Le début des travaux devrait avoir lieu début septembre pour un projet d'ouverture en janvier 2015. Une convention de mise à disposition des locaux a été rédigée par un cabinet d'avocats et la commune s'est engagée à ne pas faire payer de loyer pendant 7 ans. Un avenant à cette convention devra être prochainement signée portant sur la définition des travaux et sur l'harmonisation des participations financières des deux communes.

#### ◆ Maison Massouiller :

Cette maison est située sur le Champs de Foire et seules les associations de la commune pourront l'utiliser. Le compromis de vente a été signé le 15 mars 2014 (lors de l'ancienne municipalité) pour un montant de 60 000 € dont 5000 € de frais de notaire. La commune est propriétaire de ce bâtiment depuis le 17 mai 2014.

#### ◆ Divers travaux réalisés :

Dans la salle Jeanne d'Arc, la pose des volets roulants devra être rapidement effectuée. La pose de placards est terminée dans la salle de la garderie ainsi que les plaques acoustiques dans la salle de la garderie. Concernant les garages du CCAS : il convient de réaliser une dalle béton très rapidement. Une demande de devis (non budgété lors de l'ancien mandat) vient d'être formulée à différents artisans, ainsi qu'une autre demande de devis pour la mise en place de portails.

### **4.BUDGET / ADMINISTRATIF :**

#### ◆ Vote indemnité du conseil allouée au Receveur Principal :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 80 % (1) par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Jean-François LAVOISIER, Receveur.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 €.

#### ◆ Adhésion FONPEL :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la possibilité d'adhérer à un régime de retraite pour les élus par le biais d'un régime par capitalisation permettant l'obtention d'une rente viagère ; chaque élu (maire ou adjoint) est libre d'adhérer ou non et choisit son taux de cotisation (4, 6 ou 8 %) et la collectivité participe à hauteur du même pourcentage.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour cette adhésion ; chacun des élus concernés étant libre d'accepter ou refuser cette possibilité.

### **5. VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE :**

#### ◆ Retour sur la Foire du 20 Mai :

La Foire s'est très bien déroulée, le beau temps a fait déplacer de nombreux commerçants et exposants. Suite à un ou deux incidents de placement d'exposants, les élus ont décidé de placer les commerçants et certaines places pourraient être sectorisés. Le rapport du vétérinaire concernant l'entretien des animaux présents sur le champs de foire est satisfaisant.

La célébration d'une messe par le Père Tybère et le Père Thévenon a été très appréciée par les convives.

L'ensemble des revenus des places sera reversé au CCAS.

La municipalité remercie l'ensemble des bénévoles et des associations qui ont œuvré au bon déroulement de cette journée.

#### ◆ Bibliothèque :

L'avenir de la bibliothèque est incertain. Actuellement, 4 bénévoles donnent de leur temps chaque semaine à hauteur de 20 heures. Ces personnes souhaitent s'investir dans d'autres associations. C'est pourquoi elles font un appel à la population pour trouver 8 personnes qui souhaitent elles aussi s'investir et donner un peu de leur temps et de leur passion pour que cette bibliothèque perdure. Actuellement, il est compté 2000 livres dans la bibliothèque de Nervieux et la Médiathèque de Neulise participe à hauteur de deux passages par an.

#### ◆ Conseil Municipal des Enfants :

Une première réunion a eu lieu le 27 mai entre les membres de la commission (composée de Mmes Anaïs MATHELIN, Nadine MEJEAN, Virginie BONNET, Jacqueline PEYRARD et Mr Serge TAMAIN afin d'expliquer aux 20 enfants présents le fonctionnement du CME.

Le 13 juin 2014 est prévu à partir de 16H30 l'élection du nouveau maire et de ses deux adjoints.

Le 21 juin aura lieu la première réunion pour les nouveaux élus du Conseil Municipal des Enfants sur la participation des enfants au concours communal de fleurissement et sur la distribution des brioches, avec les classars lors de la fête patronale.

Le 28 juin, le CME fera un premier passage sur la commune afin de repérer les maisons susceptibles d'être intéressées par le concours communal de fleurissement.

Le CME notera le 12 juillet les maisons qui se sont inscrites au concours communal de fleurissement.

## **6 QUESTIONS DIVERSES :**

### **◆ Délégation du Maire :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 06 avril 2014 par laquelle le conseil municipal délègue au Maire un certain nombre de compétences et fait part des observations de la sous-préfecture concernant l'exercice du droit de préemption défini par l'article L214-1 du code de l'urbanisme.

Il est demandé au conseil municipal de modifier et compléter la délibération en fixant les limites ou les conditions de la délégation du droit de préemption.

Après délibération, et sur demande du Maire, le conseil municipal décide de ne pas donner la délégation du droit de préemption au Maire.

### **◆ Demande de subvention Association Familles Rurales de Balbigny :**

Monsieur le Maire informe les élus que la Commune intervenait financièrement dans le fonctionnement du centre de loisirs de Balbigny en accordant les aides suivantes pour les enfants domiciliés à NERVIEUX :

- une subvention de 2.70 € par jour et par enfant pour le centre aéré de l'été ; dépense plafonnée à 700 € par an, quelque soit le nombre d'enfants et le nombre de journées par année civile,
- une subvention de 2.70 € par jour et par enfant pour le centre de loisirs « petites vacances et mercredis » ; dépense plafonnée à 400 € par an quelque soit le nombre d'enfants et le nombre de journées par année civile.

L'association Familles rurales sollicite le conseil municipal afin de savoir si ces aides seront ou non reconduites.

Après délibération, le Conseil municipal décide de donner :

- une subvention de 2.70 € par jour et par enfant pour le centre aéré de l'été ; dépense plafonnée à 700 € par an, quelque soit le nombre d'enfants et le nombre de journées par année civile,
- une subvention de 2.70 € par jour et par enfant pour le centre de loisirs « petites vacances et mercredis » ; dépense plafonnée à 400 € par an quelque soit le nombre d'enfants et le nombre de journées par année civile.

### **◆ Adhésion de la commune de St Etienne le Molard au Syndicat de débroussaillage :**

Le Syndicat de débroussaillage du Forez, représenté par son Président Mr FOYATIER et son vice Président Mr GEAY, est une association en loi 1901, regroupant plusieurs communes adhérentes, dont la commune de Nervieux. Le montant du forfait à l'adhésion est de 250 €. Sa fonction est de tailler les arbustes, arbres, haies, ...Le prix de l'heure de taillage pour une commune représente 49 € et 52 € pour un particulier.

Le Syndicat souhaite investir dans une nouvelle machine, car l'actuelle tombe régulièrement en panne et de nombreux frais doivent être réalisés (+13000 €). Le budget compte un déficit de plus de 1000 €.

#### ◆ Amortissement d'immobilisations au budget communal :

Monsieur le Maire propose de fixer la durée d'amortissement pour l'immobilisation suivante inscrite au budget communal :

- Extension du réseau électrique au lieu-dit Chemin Garnier réalisée par le Syndicat Intercommunal d'énergies de la Loire pour un montant de 4 228.90 € HT.
  - Pour une durée de : 15 ans.
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la durée d'amortissement ci-dessus

indiquée.

#### ◆ Demande de subvention exceptionnelle de l'Association MJC de Nervieux :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un courrier du Président de l'association MJC, Mr CASTAINGS, dans lequel il sollicite une subvention exceptionnelle pour soutenir les différents ateliers (l'association compte environ 120 adhérents) qui sont offerts au public.

Le Conseil Municipal décide :

- D'allouer une subvention exceptionnelle de 1000 € par mandat administratif afin de soutenir les différents ateliers qui sont offerts à la population.
- D'inscrire cette dépense au budget (6574) par compensation sur le compte dépenses imprévues de fonctionnement.

#### ◆ Demande de déclassement d'un chemin communal en chemin privé :

Monsieur le Maire informe l'ensemble des élus d'un courrier reçu en mairie pour la demande d'ouverture d'une enquête publique dans le cadre d'un déclassement d'un chemin public en chemin privé. Les pétitionnaires de ce courrier avaient déjà fait cette demande lors de l'ancien mandat.

#### ◆ Jobs d'été :

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que des candidatures spontanées de jeunes du village souhaitant venir travailler pour la commune lors des vacances d'été ont été reçues en mairie. Une personne sera sélectionnée pour la période du 28/07 au 29/08.

#### ◆ Limitation de vitesse à 70 Km/h après le Pont de la Loire :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu du Conseil Général de la pose d'un panneau de signalisation de vitesse « 70 Km/h » après le pont de la Loire, en direction de Nervieux. Il informe également d'une rencontre avec le Conseil Général pour échanger sur ce sujet et sur les ralentisseurs. L'implantation géographique des carrefours (St Germain Laval/Mizérieux/Balbigny/St Georges de Baroille et Ste Foy St Sulpice) est compliquée et difficile à organiser. L'élu en charge de la sécurité et de la voirie souhaite préconiser par un arrêté du maire une nouvelle limitation de vitesse sur la RD112 en direction de Mizérieux.

Concernant les ralentisseurs, lors de la réunion avec le Conseil Général, ce dernier informe la commission voirie et sécurité que lors du précédent mandat, trois courriers avaient été envoyés afin d'informer la pose illégale et dangereuse de ces ralentisseurs. Il avait été demandé la dépose immédiate car aucune autorisation de voirie ne leur avait été transmise.

La commission voirie informe les autres élus que le samedi 10 mai, qu'elle a réalisé un relevé des panneaux de signalisation en vélo.

◆ Divers :

❖ Réunion voisins vigilants :

La commission sécurité informe le conseil Municipal qu'une réunion sur le thème « voisins vigilants » sera tenue à la salle Jeanne d'Arc le dimanche 22 juin 2014.

❖ Cimetière :

Le portail d'entrée sera repeint et les concessions à reprendre vont être démarquées afin de les rendre plus accueillantes.

❖ Fleurissement :

Il est bientôt terminé, il ne reste plus que l'école à embellir. Quelques endroits ont été répertoriés, un planning de plantation va être créé. La commission fleurissement informe les élus que la commune de Nervieux est inscrite au concours du Village Fleuri. Le Conseil Général de la Loire leur a donné de nombreux conseils.

◆ Syndicat de la Bombarde :

Ce syndicat regroupe 35 communes et réunit 70 personnes. Lors de la réunion en date du , le Président, vices Présidents et les membres du bureau ont été élus. Mr Jean Luc DURRIS a été réélu Vice Président et Mr Rémi DIAT fait parti des membres du bureau.

◆ Office du Tourisme :

Le 19 mai a eu lieu l'Assemblée Générale de l'Office du Tourisme dans laquelle le budget a été expliqué et un dépliant a été donné à chaque délégué titulaire et suppléant.

◆ Assurances biens communaux :

La commission assurances informe le conseil municipal que le 21 mai a eu lieu une réunion avec notre assurance afin de se mettre au courant sur les contrats que la commune a contracté avec l'assureur Groupama. Actuellement, il existe un trou de garantie sur les événements climatiques. Cette commission s'efforce de mettre à jour tous les dossiers.

◆ Syndicat du Barrage de Villerest :

Les délégués du Barrage de Villerest ont assisté à leur première élection du bureau en date du 21 mai. 13 communes sont concernées avec la COPPLER et Roanne. Mr le Maire de Villerest a été élu Président et le Maire de St Priest la Roche, Vice Président. Le bureau est composé de 7 membres dont Mr le Maire de Balbigny.

◆ COBY :

Le bureau de la COBY se présente de la façon suivante :

- Mr Jean Claude TISSOT : Président,
- Mr Georges SUZAN : 1<sup>er</sup> vice president (jeunesse)

- Mr COASSY : 2ème vice president (tourisme)
- Mr Bernard CHABERT : 3ème vice president (finances, budget),
- Mr Marcel GEAY : 4ème vice président (voirie communautaire)
- Mr GALICHET : 5<sup>ème</sup> vice président (environnement, ordures ménagères)
- Mr Jérôme BRUEL : 6ème vice président (développement économique).

Mr le Maire nous informe de la liquidation judiciaire de la Société DUARIG, spécialisée dans la confection des habits des footballeurs, basketteurs, ...

Prochainement aura lieu la réunion communautaire pour la voirie avec Mr Raymond DURRET ainsi que le renouvellement de la convention « contrat enfance jeunesse »..

◆ Paul SALEN, Député de la Loire :

Le 12 mai, Le maire et les adjoints ont reçu Mr Paul SALEN, à sa demande. Le but de cette visite a été de définir le rôle de Député. En 2016 aura lieu la 500 ème foire agricole de Grénieux. Pour cette occasion, Mr SALEN se propose de nous verser une petite subvention afin de participer à ce grand évènement.

◆ Autres divers :

01/06 : match de foot équipe des filles

07/06 : Foire des cerises à Poncins.

14/06 : représentation théâtrale des enfants.

21/06 : Congrès département du SDIS à St Just la Pendue,

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 25 juin 2014.